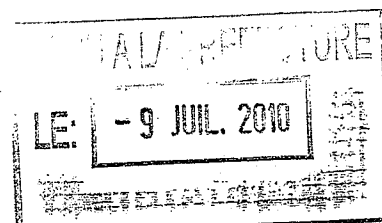


SYNDICAT DEPARTEMENTAL DES DECHETS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 08 juillet 2010

N° 2010-18



Nombre de délégués en exercice :	16	L'an deux mil dix, le 08 juillet 2010 à dix heures trente, le Comité Syndical dûment convoqué, s'est réuni à l'hôtel du Département - Montauban, sous la présidence de Monsieur Jean CAMBON, Président.
Présents :	9	
Date de la convocation :	01 juillet 2010	

Présents : MM. ANDRIEU, ASTRUC, AURADE, BONHOMME, CAMBON, GARRIGUES, LAMOLINAIRIE, MASSAT et MASSEGLIA.

Absents excusés : MM. AJAS, DAGEN, GUIRBAL, LACOMBE, LAVABRE, MOIGNARD et ROUCOLLE.

Assistaient à la séance : M. LARREY (Payeur Départemental),
Mlle LAYMAJOUX (Directrice de l'Environnement),
M. BARON (Syndicat Départemental),
M. GINESTET (Syndicat Départemental).

OBJET : Extension du tri des emballages plastiques ménagers.

La collecte des emballages plastiques ménagers est limitée aux bouteilles et flacons qui ne représentent que 40 % du gisement total des emballages plastiques.

Le taux de collecte de ces bouteilles et flacons ne s'élève qu'à 45 % du gisement ce qui, au final, donne un taux global de recyclage des emballages ménagers en plastiques d'à peine 20 % (45 % de 40 %).

Pour cette raison et parce que subsiste encore beaucoup d'incertitudes dans le geste de tri des emballages plastiques (pots de yaourt, sacs et films plastiques, ...), une extension des consignes de tri des emballages plastiques est envisagée par ECO-EMBALLAGES.

Dans un premier temps, une campagne d'expérimentation sera lancée auprès d'environ 10 % de la population sur les années 2011 et 2012 selon le détail figurant dans le document remis aux membres du Comité Syndical.

C'est dans ce cadre que les Collectivités sont appelées à se porter candidates pour figurer parmi les sites pilotes.

Le Président soumet cette proposition à la réflexion du Comité Syndical et précise :

- que cette expérimentation supposerait la modernisation du Centre de Tri de la DRIMM (favorable au projet), ce qui pourrait avoir des conséquences favorables en terme de qualité et de prix des prestations futures,
- que cette opération serait l'occasion de relancer la communication sur le tri des emballages avec l'appui significatif d'ECO-EMBALLAGES,
- que cette opération ferait l'objet d'un soutien financier particulier d'ECO-EMBALLAGES :
 - de 0.4 € par habitant et par an,
 - d'un soutien à la tonne triée de 480 €,
- qu'il est souhaitable qu'une attitude commune soit adoptée au plan local tant du point de vue de la communication à mettre en place que des relations avec le Centre de Tri.

*
**

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- prend acte des informations données par le Président,
- se prononce favorablement sur le principe de participation à l'expérimentation de l'extension des consignes de tri des emballages plastiques sous réserve :
 - que les filières de reprise des matériaux ainsi triées soient identifiées avant l'engagement définitif,
 - que le Centre de Tri de la DRIMM, prestataire actuel, s'engage dans l'adaptation de ses installations et que cette opération soit au minimum sans incidence financière sur les prix à venir des prestations de tri concernant l'ensemble des matériaux,
 - propose que chaque collectivité sollicite donc, dans un premier temps et dans les délais impartis, c'est-à-dire avant le 15 juillet 2010, le dossier de candidature auprès d'ECO-EMBALLAGES.

ACTE ADMINISTRATIF RENDU EXÉCUTOIRE
DU FAIT DE SA TRANSMISSION AU
REPRÉSENTANT DE L'ÉTAT LE 9 JUIL. 2010
- 9 JUIL. 2010
ET DE SA PUBLICATION LE
Montauban, le 12 JUIL. 2010

Fait et délibéré le 08 juillet 2010
Le Président,

Jean CAMBON

Le Président,

Jean CAMBON